



TETRATHLON

Règlement

- 1- Référentiel d'activité
- 2- Objectifs de la formation
- 3- Conditions d'accès à la formation
- 4- Organisation de la formation
- 5- Programme de la formation
- 6- Validation du BFE suite à la formation organisée par les ligues
- 7- Ministère de la Défense et Fédération des Clubs de la Défense
- 8- Validation du BFE par VAE
- 9- Formation continue
- 10- Equivalences
- 11- Validité du BF 3 Educateur

La Fédération Française de Pentathlon Moderne vous présente le règlement applicable au Brevet Fédéral Educateur de club (BFE)

1- Référentiel d'activité

1-1 Appellation :

L'appellation habituelle de l'activité bénévole d'éducation et de formation des pentathlètes est celle d'éducateur de club.

1-2 Structures concernées:

Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

1-3 Champ et nature des interventions :

L'éducateur de club réalise de manière autonome des cycles d'initiation en Tétrathlon géré par la FF Pentathlon Moderne:

- Il garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- Il répond à la demande des pratiquants débutants, désireux de progresser dans leur pratique ou de s'initier au tétrathlon de loisir ou de compétition
- Il permet l'accès aux premiers niveaux de compétition régionales, en termes :
 - o d'information sur les disciplines gérées par la FFPM
 - o d'information sur les quatre disciplines (escrime, natation et laser run)
 - o d'apprentissage du Tétrathlon au travers d'une progression technique
 - o d'apprentissage des disciplines de compétition.

L'éducateur doit adapter sa pédagogie aux différents publics.

Pour cela il doit

- Conduire un projet d'initiation en tétrathlon
- Communiquer sur son activité et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre en respectant la réglementation de l'activité en vigueur

L'éducateur de club a une vocation technique et pédagogique. Il a en charge, la formation des jeunes et des adultes

De par son positionnement dans l'apprentissage du Tétrathlon, il oriente les publics jeunes et adultes intéressés vers une progression technique dans les quatre disciplines et/ou vers l'accès à la compétition.

1-4 Situation fonctionnelle :

- Il doit être capable d'initier les adhérents à la pratique du Tétrathlon
- Il doit maîtriser les fondements techniques dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique de l'escrime, de la natation et du Laser Run en loisir et/ou en compétition
- Il doit connaître les matériels et les normes réglementaires dans chaque disciplines

L'activité de l'éducateur est principalement orientée vers la mise en place d'une initiation s'appuyant sur les fondamentaux techniques en proposant des exercices et des enchaînements techniques simples

2- Objectifs de la formation

Former le troisième niveau d'encadrement bénévole des clubs : des éducateurs ayant des compétences leur permettant d'enseigner les bases techniques, à un public désireux de s'initier, en toute sécurité, pour pratiquer le tétathlon géré par la FFPM

3- Conditions d'accès à la formation

3-1 Prérequis :

- Etre licencié à la FFPM et avoir au moins 18 ans au début de la formation (entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les titulaires du Brevet Fédéral d'initiateur
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Pentathlon Moderne de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un médecin suffit)
- Etre détenteur du diplôme d'initiateur (BF2)
- S'inscrire à la formation auprès du comité régional
- Présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'éducateur,
- Être titulaire du PSC1
- Etre titulaire du «Sauv Nag»

3-2 Possibilités d'accès direct à la formation, par dérogation

- Etre titulaire d'une licence FFPM depuis deux ans,
- Avoir un diplôme Jeunesse et Sports de niveau IV et être titulaire d'un BF ou d'un CQP d'une des 4 disciplines du tétathlon (escrime, natation, tir, course) ainsi qu'en triathlon
- Etre titulaire du BNSSA
- Présenter un dossier, attestant de l'investissement du candidat dans le domaine de l'initiation depuis au moins trois ans (clubs de pentathlon moderne ou autre public).

3-3 Conditions spécifiques d'accès pour les candidats en situation de handicap :

Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la commission médicale nationale handisport, spécifiant que le handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera, dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme du Brevet fédéral d'initiateur de club obtenu.

4- Organisation de la formation

4-1 Organisation administrative et pédagogique :

Elle est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne sous l'autorité du président du comité et sous la direction d'un cadre technique.

Dans le cas où le comité régional n'est pas en capacité d'organiser la formation, le président du CR pourra demander au DTN l'intervention ponctuelle d'un cadre technique. Les frais des intervenants (vacations, frais de déplacement, hébergement et repas) seront à la charge du comité régional.

Cette organisation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis par la FFPM.

La durée globale de la formation alternée est de 120 heures, se décomposant en :

- 60 heures de formation initiale théorique et pratique (centre de formation),
- 60 heures de formation en alternance (situation pédagogique en club).

La formation se déroule sur deux fois une semaine ou sur des week-ends afin de faciliter l'assimilation des contenus et permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club.

4-2 Formation en centre :

Elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (quatre Unités de compétences – UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Favorisant les capacités à initier au Tétrathlon en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

4-3 Formation en alternance :

Elle consiste en un stage en situation, dans un ou plusieurs clubs, permettant au candidat la mise en pratique, au cours de sa formation initiale des actions d'initiation et de formation aux adhérents du club désirant pratiquer le tétrathlon.

Le contenu de ce stage, ainsi que les diverses préparations serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de huit pages au maximum.

Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage. Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes ressources du club, reconnues par la FFPM

4-4 Le matériel :

Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels spécifiques

5- Programme de la formation

Le programme est articulé en UC faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation en centre et en alternance, tant du point de vue théorique que pratique, par le moyen d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

5.1- Capacité à initier au Tétrathlon en toute sécurité

UC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique (10 heures)

L'éducateur doit être capable de mettre en place des cycles d'initiation au Tétrathlon en toute sécurité pour les pratiquants et les autres utilisateurs des installations. Pour cela il doit :

a) Laser Run

- Savoir manipuler, charger, vérifier le fonctionnement du pistolet et de la cible laser utilisés
- Savoir identifier un dysfonctionnement du matériel (cible et/ou pistolet et comprendre la réparation à faire
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en laser run

b) Natation

- Savoir repérer le bassin (longueur, largeur, profondeur, lignes d'eau)
- Savoir identifier les différents matériels à disposition: planche, pull boy, paddle, palmes etc..
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en natation et aux alentours et bord du bassin

c) Escrime

- Savoir vérifier le fonctionnement du matériel spécifique à l'escrime (épée, fil de corps, fil de piste, appareil, etc...)
- Savoir identifier un dysfonctionnement du matériel et comprendre la réparation à faire
- Savoir identifier une petite panne et y remédier
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en escrime

UC2 – Compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité (15 heures) :

L'éducateur doit être capable d'adapter son action pédagogique à un public diversifié en âge et motivation, pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage des deux disciplines.

Pour cela il doit :

a) Laser Run

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en laser run
- Savoir manipuler, charger, vérifier le fonctionnement du pistolet et de la cible laser utilisés
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tétrathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation en tétathlon
- Créer un cycle d'entraînement aux premiers niveaux de compétition en tétathlon
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive).
- Connaître le système de points et les différents barèmes et référence y attachant
- Différencier le handicap start et le pack start

b) Natation

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en natation
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tétrathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation en tétathlon
- Créer un cycle d'entraînement aux premiers niveaux de compétition
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive).

c) Escrime

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en escrime et plus particulièrement celle de l'épée
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tétrathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation en tétathlon
- Créer un cycle d'entraînement aux premiers niveaux de compétition
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive)

UC3 – Compétence à transmettre les bases techniques (25 heures) niveau initiation :

L'éducateur doit être capable d'enseigner les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation.

Pour cela il doit :

- Savoir enseigner et démontrer les fondamentaux techniques dans les 4 disciplines
- Savoir utiliser les progressions et démontrer les techniques spécifiques permettant les différentes pratiques compétitives (initiation à la compétition)
- Savoir mettre en œuvre les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation

- Savoir utiliser les approches ludiques que permet le Tétrathlon
- Connaître et appliquer les bases de la communication et de la relation initiateur-initié
- Connaître les fondamentaux d'organisation d'une compétition de tétrathlon et le rôle des juges.

5.2- Capacité à se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure

Cette partie sera essentiellement réalisée en lien avec la situation d'alternance

UC4 – Compétence à s'intégrer en tant qu'éducateur au sein du club (10 heures dont 4h en présentiel et 6h en FOAD) :

L'éducateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Pour cela il doit connaître :

- Le rôle et les responsabilités de l'éducateur : morale, civile et pénale
- Les responsabilités de la structure où il exerce, les assurances et la licence tétrathlon, pentathlon
- L'organisation générale de la FFPM
- Le règlement sportif tétrathlon FFPM pour toutes les catégories d'âge
- Les modalités d'organisation d'un tétrathlon
- Les différents aspects et rôles du responsable de projet

6- Validation du BF3 (BF Educateur) suite à la formation organisée par les comités régionaux

L'obtention du BF Educateur sera prononcé par le président du comité régional et le cadre technique, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies.

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne ≥ 10 au total des diverses épreuves en l'absence de notes éliminatoires et à la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

Nota : notes éliminatoires si moyenne des notes est < 6 dans chaque épreuve : écrite (réglementation), pédagogique et technique.

6.1 – Épreuve écrite :

Questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'éducateur (UC1-UC4) – durée 1 heure (sur 40 points).

Organisée le dernier jour de la formation, cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (réglementation des disciplines du tétrathlon, licence, assurance, rôle et responsabilités de l'éducateur).

6.2 – Épreuves pédagogique et technique :

Elles portent sur la capacité à maîtriser l'activité (sur 60 points UC2) et à initier au tétrathlon (sur 60 points UC3).

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu.

Dans chaque unité de compétence les formateurs évaluent les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation.

Il est possible de ne retenir que la meilleure note ou de prendre en compte la moyenne, l'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à initier.

6.3 – Épreuve pratique en compétition :

Cette épreuve est obligatoire, non éliminatoire

L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le total de points réalisé dans une compétition officielle organisée par le département ou la région de la saison sportive en cours ou les performances en escrime lors d'une compétition d'escrime. L'intérêt de cette épreuve

fondamentale de l'éducateur réside dans le fait que les candidats expriment un réel niveau de pratique réalisé en compétition.

6.4– Stage en situation auprès d'un club :

Le stage en situation auprès du club devra être validé par la FFPM, après la transcription de l'avis et de la signature du président de l'association sur le « Livret de formation » du candidat et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité (le « Livret de formation » éducateur complété pouvant servir de rapport d'activité).

Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît à la FFPM qu'il n'a pas été réellement conduit.

6-5 Démarches administratives :

La fiche de validation contresignée par le président du CR, sera transmise à la FFPM. Seul le document FFPM officiel de l'année en cours sera enregistré).

Les candidats seront officiellement enregistrés sur le listing fédéral des formateurs.

Les diplômes, pour l'olympiade 2021-2024, seront établis par la FFPM, puis envoyés directement aux candidats.

7- Ministère de la Défense et Fédération des Clubs de la Défense

7-1- Ministère de la Défense

Les diplômés sport de la filière militaire se verront allégés de tout ou partie de la formation des BF Pentathlon Moderne en fonction de leur niveau et spécialité si les pré requis sont conformes.

Les diplômes visés sont:

- Aide-moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (A.D EPMS)
- Moniteur EPMS (diplôme de niveau IV)
- Moniteur-Chef EPMS (diplôme de niveau V nouvelle nomenclature)

7.2 - Fédération des Clubs de la Défense

Une convention de partenariat existe entre la FFPM et la FCD précisant que des formations communes sur les différents niveaux de BF seront mises en œuvre.

Les formations pourront être mises en œuvre si elles répondent aux pré-requis, aux contenus et aux exigences de la FFPM. La FFPM validera directement les pré-requis. Les CRPM seront tenus informés.

Un cadre de la DTN FFPM coordonnera avec le responsable de la FCD la ou les formations.

8- Validation du BF3 (BF Educateur) par VAE

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une réelle expérience d'entraînement ou de formation, du fait de leur vie professionnelle ou de leur engagement bénévole, mais n'ayant pas eu le temps de passer les diplômes fédéraux.

Les dossiers seront examinés par le DTN et un cadre technique de la FFPM, spécialiste VAE

Pour que la candidature soit recevable, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en relation avec les compétences du BFE équivalent à **400 heures** sur les trois dernières années,

La VAE est donc une procédure spécifique d'obtention des diplômes de la FFPM à partir de la constitution d'un dossier. Il est constitué de deux parties : un premier dossier dit de « recevabilité de la démarche de VAE » et un second d'« études des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme visé (se reporter au référentiel d'activité).

- Etre licencié à la FFPM depuis trois ans au minimum (quatrième saison sportive)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Pentathlon Moderne de moins de un an.

Lorsque le dossier est recevable, la FFPM peut examiner le compte-rendu d'expériences en lien avec les compétences attendues d'un BFE.

La FFPM examine le dossier de façon à mettre en évidence les compétences en lien avec les capacités à :

- Initier au Tétrathlon en toute sécurité

- Se situer en tant qu'éducateur au sein de sa structure

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la FFPM avant que celle-ci ne statue. L'accès au diplôme sera proposé pour validation au DTN.

9- Formation continue

9-1 Organisateur :

La formation continue des éducateurs est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne. Ces actions de formations seront organisées et conduites sous la responsabilité d'un cadre technique, selon un calendrier publié en début de saison.

9-2 Thématique pour l'olympiade :

Pour l'olympiade 2021-2024, plusieurs axes de formation peuvent être définis :

- Labellisation des éducateurs à la fonction tutorale,
- Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs (handi et sport adapté)
- Accueil des publics «sport santé»
- Accueil des publics sport en entreprise
- Interventions dans les centres de loisirs et les PIJ

10- Equivalences

10-1 Equivalence dans le cadre des anciens diplômes FFPM:

Des équivalences pour les nouveaux diplômes seront décernées par la FFPM aux personnes ayant obtenu le diplôme fédéral 2ème degré délivré avant le 1er janvier 2021

10-2 Equivalence dans le cadre de BF ou autres diplômes (CQP, BP) d'une des disciplines du Pentathlon Moderne: FF Tir, FF Athlétisme, FF Natation, FF Triathlon :

En fonction de la discipline tout ou partie de la formation sera allégée.

Quel que soit l'allègement de formation consenti, tous les candidats devront se présenter à l'examen et justifier d'une implication de 40 heures dans une structure fédérale FFPM (clubs, comités départementaux ou comités régionaux), ou autre fédération

10-3 Équivalence dans le cadre de diplômes étrangers

Un licencié FFPM étranger, participant activement à l'encadrement de son club ou ayant une action avec le comité et ayant passé des diplômes d'entraîneur de Pentathlon Moderne à l'étranger, peut demander une équivalence à la FFPM en réalisant un dossier VAE et en présentant les pièces justificatives ainsi que les contenus de formation du diplôme étranger. La FFPM étudiera la cohérence entre les contenus de formation dispensés à l'étranger et les contenus des diplômes fédéraux de la FFPM.

11- Validité du BF3 Educateur

La validité du brevet fédéral 3ème degré, BF éducateur, est définitive une fois celui-ci obtenu.

Cependant pour les diplômés en activité une session de recyclage sera nécessaire tous les deux ans afin d'informer et de parfaire ses connaissances concernant l'évolution du matériel spécifique et du règlement national et international dans chacune des disciplines du pentathlon moderne et de ses différents formats, qu'ils soient de loisir ou de compétition.